



DEPARTEMENT DE L'OISE

MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91 20

Mail : accueil@mairie-bulles.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE DE BULLES

Populations légales

Sources : Insee, RP2018 (géographie au 01/01/2020), RP2013 (géographie au 01/01/2015) et RP2008 (géographie au 01/01/2010).

	2008	2013	2018
Population municipale	893	910	883
Population comptée à part	14	27	16
Population totale	907	937	899

Synthèse du Compte Administratif 2024

Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif (L.2313-1 du CGCT pour les communes. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, elle doit être transmise à la préfecture en même temps que les documents budgétaires ».

En application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif est consultable en Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Le Décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs EPCI est pris en application de l'article 107 de la Loi Notre.

Au terme de l'année 2024, le compte administratif de la commune de Bulles fait apparaître les résultats suivants :

• En fonctionnement :

• Le total des dépenses est arrêté à : 936 532.96 € et se décompose comme suit :

- ✓ Charges générales : 304 490.46€
- ✓ Charges de personnel : 281 815.73 €
- ✓ Charges diverses : 43 575.57 €
- ✓ Autres charges de gestion courante : 63 058.19 €
- ✓ Charges financières 2 098.76 €
- ✓ Opération d'ordre transfert entre section (cession presbytère + amortissement) : 170 536.00 €
- ✓ Dotations aux provision dépréciations : 70 958.25

• Le total des recettes 2024 comprenant l'excédent 2023 reporté, est arrêté à : 1 069 330.69 € et se décompose comme suit :

- ✓ Excédent 2023 reporté sur 2024 : 204 088.54
- ✓ Atténuation de charges : 1 638.00 €
- ✓ produits des services du domaine : 52 852.22 €
- ✓ Impôts et taxes : 33 795.34 €

- ✓ Impositions directes : 355 686.84
- ✓ Dotations et participations : 216 707.91 €
- ✓ Autres produits de gestion courante : 39 544.04 €
- ✓ Produits financiers : 6.96 €
- ✓ Produits exceptionnels : 165 010.84 €

Ces montants forment ainsi un excédent total de 132 797.73 €

• **En Investissement :**

• **Le total des dépenses 86 673.56 € pour financer les opérations suivantes :**

- ✓ Plantation : 6 258.22 €
- ✓ Bibliothèque : 19 458.70 €
- ✓ Travaux voirie trottoirs : 8 382.28 €
- ✓ Mise aux normes bâtiments communaux : 23 582.87 €
- ✓ Informatisation : 4 130.40 €
- ✓ Emprunt remboursement capital : 24 861.09 €

• **Le total des Recettes 2024 comprenant l'excédent 2023 reporté, est arrêté à : 644 156.67 € et se décompose comme suit :**

- ✓ Excédent 2023 reporté sur 2024 : 347 631.41 €
- ✓ FCTVA 2024 sur dépenses 2021 : 13 926.86 €
- ✓ Taxe d'aménagement : 2 942.98 €
- ✓ Opération d'ordre amortissement : 5 536.00 €
- ✓ Cession presbytère (inventaire) : 39 205.52 €
- ✓ Cession presbytère plus-value : 125 794.48 €
- ✓ Subvention plan relance bois de mont : 26 980.23 €
- ✓ Solde subvention vestiaire : 13 571.60 €
- ✓ Solde subvention bâtiment technique : 12 890.00 €
- ✓ Excédents de fonctionnement capitalisés affectations 2022 sur 2023 : 55 677.59 €

Ces montants forment ainsi un excédent total de 557 483.11€

Les restes à réaliser 2024 sont constitués :

- **Des dépenses d'investissement**, engagées et non mandatées au 31 décembre 2024, **arrêtées à 64 073.00€**, liées aux travaux en cours : matériel incendie, informatique groupe scolaire, réhabilitation de la bibliothèque, PLU, mise aux normes bâtiments communaux.
- **Des recettes d'investissement** notifiées n'ayant pas données lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre 2024, **arrêtées à 99 950.00 €**, liées aux subventions accordées (par le conseil Départemental, l'Etat) non perçues ou perçues partiellement pour les opérations suivantes : travaux voirie trottoirs caniveaux, Plan Local d'Urbanisme.
- L'excédent de financement des restes à réaliser est de 35 877 €

La collectivité a souscrit un emprunt en 2018 sur 12 ans à hauteur de 300 000.00 € au taux fixe de 1.36 % au 31 décembre 2024, le capital restant dû est de 104 260.07 €.